

**PLAN DIRECTEUR DU SPORT**  
**POLITIQUE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SPORT**

Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français

*Rapport-préavis N° 2002/22*

Lausanne, le 23 mai 2002

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

**Objet du rapport-préavis**

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité présente son Plan Directeur du Sport (PDS) définissant les objectifs d'une politique à court, moyen et long termes en matière de sport public, ainsi que de promotion de Lausanne, Capitale olympique, en tant que capitale administrative du sport mondial.

Elle répond ainsi à la motion de M. Denis Roubaty, « Motion pour une plus juste évaluation de l'encouragement des activités sportives à Lausanne » et aux deux motions de M. Olivier Français, « Perspectives de développement du soutien à la jeunesse sportive grâce à la synergie des manifestations sportives internationales à Lausanne » et « Motion demandant à la Municipalité de définir une politique sportive de la Ville de Lausanne en matière d'éducation, d'encadrement et d'investissements ».

**Table des matières**

1. Le sport phénomène de notre société	p. 2
2. Plan Directeur du Sport	p. 6
2.1. Déclaration solennelle des Autorités lausannoises	p. 6
2.2. Structure du Plan Directeur du Sport	p. 6
I. La population	p. 7
II. Les pratiques et structures sportives	p. 11
III. Les infrastructures	p. 17
IV. Les subventions	p. 18
2.3. Application du PDS	p. 19
3. Réponse aux motions de MM. D. Roubaty et O. Français	p. 20
3.1. Motion Denis Roubaty	p. 20
3.2. Motion Olivier Français	p. 21
3.3. Motion Olivier Français	p. 22

4. Financement de la politique municipale en matière de sport	p. 23
4.1. Lausanne, situation actuelle	p. 24
4.2. Des ajustements nécessaires	p. 25
5. Conclusions	p. 26

## 1. Le sport phénomène de notre société

**Sport** : *activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort, et dont la pratique suppose un entraînement méthodique, le respect de certaines règles et disciplines*<sup>1</sup>. Est-ce encore vrai ? Le sport, dans son sens actuel, communément accepté et compris, dépasse largement la notion d'activité physique et de pratique. Il est à la fois engagement personnel ou collectif, facteur d'intégration ou manifestation du refus d'un système social, gratuité du geste et acteur économique.

Le sport aujourd'hui est un phénomène complexe représentatif de la société telle que nous la vivons dans les pays industrialisés. Qu'on le veuille ou non, nul, actuellement, n'y échappe : tous les médias ont leur rubrique « sport », les entreprises et les collectivités publiques ont leur programme « sport » (du club au sponsoring en passant par les campagnes de prévention et de santé). A tel point que parfois on ne s'en rend même plus compte (certains équipements courants, pour ne pas parler d'habits, sont dérivés ou détournés de pratiques sportives).

Le sport représentation de notre société ? Sans aucun doute. Le meilleur côtoie le pire ; le geste sublime, artistique et gratuit, qui soulève la passion des foules et force l'admiration même de celui qui ne le pratique pas rencontre la bêtise la plus primaire, le nationalisme, la violence, la tricherie et les abus de l'argent.

### *Des jeux traditionnels aux sports modernes*

Le jeu a de tout temps caractérisé l'être humain et les civilisations. Il a été soit l'apanage d'une minorité (nobles ou grands bourgeois du Moyen Age au XVIII<sup>e</sup> siècle) soit inscrit dans le calendrier (marquant le début ou la fin d'une période). Il a été souvent utilisé comme un moyen de canaliser la violence et de gérer les frustrations et les rancœurs sociales (au même titre que le carnaval). On observe dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle l'émergence et le remplacement des jeux et exercices traditionnels (joutes, soule, mail, etc.)<sup>2</sup> par les gymnastiques et les sports.

Une des caractéristiques du sport est la fixation, sous forme écrite, de règles du jeu permettant une définition des relations entre les intervenants, qu'ils soient joueurs, arbitres ou spectateurs. Dans certains cas, les règles écrites sont remplacées par un code moral ou éthique (alpinisme par exemple). Ces règles, au XIX<sup>e</sup> siècle, sont également accompagnées de préceptes moralistes. Puis au fil du temps, elles deviennent de plus en plus techniques<sup>3</sup> tout en s'émancipant de leurs bases doctrinales et moralisatrices. Conséquence de cet « abandon », le conflit, d'abord latent, puis ouvert, entre amateurisme et professionnalisme, le chauvinisme sportif et le financement plus ou moins occulte du sport<sup>4</sup>. Quant au dopage, il est intéressant de constater qu'il est apparemment dans le sport dès les années vingt et trente, mais qu'il devient un sujet de polémiques, de

<sup>1</sup> Définition du mot « sport » in *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993, p.2137.

<sup>2</sup> Soule : forme de jeu collectif visant à porter un objet de cuir - soule - d'un lieu à un autre. Ce jeu opposait des communautés rurales, sans limites dans le temps et tous les coups étaient permis. Mail : jeu proche du croquet (utilisation d'un maillet pour pousser une boule).

<sup>3</sup> A titre d'exemple, nous pouvons citer le cas du football et la complexification de la règle du hors jeu !

<sup>4</sup> Tous ces maux ne datent pas de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Les dénonciations du financement « occulte » du sport font la une des journaux dès les premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Quant au chauvinisme, il coûtera en 1924 au rugby sa place aux Jeux olympiques (les USA battant la France en finale à Paris... le public ne le goûta guère).

scandales et de prises de position de la part de tout un chacun au moment où l'usage de drogues et de médicaments psychotropes (calmants, somnifères) se répand dans la société.

### *La diffusion et l'institutionnalisation du sport (1850 - 1950)*

Une fois bien établi dans les îles britanniques, le sport se diffuse dans le monde entier. Cette diffusion est facilitée par le statut de l'Angleterre victorienne : exemple pour le monde occidental et autorité de tutelle pour un ensemble de colonies situées sur les cinq continents. De nombreuses études<sup>5</sup> ont démontré l'influence des contacts économiques dans la diffusion des sports en Europe, mais aussi au travers de l'éducation « à l'anglaise » et du tourisme (c'est le cas de la Suisse). D'autres études<sup>6</sup> montrent qu'une fois implanté, le sport trouve des vecteurs locaux de développement, s'adaptant au contexte socio-économique du lieu. En outre, il fait sa place dans les passe-temps et les spectacles, mais aussi, et surtout, il s'institutionnalise : l'école et l'armée le soutiennent et l'inscrivent dans leurs programmes. Objet de propagande et de célébration, le sport acquiert peu à peu le soutien de la population.

En Suisse, l'enseignement de la gymnastique et la diffusion des sports ont été abordés activement par les milieux pédagogiques, médicaux, militaires et politiques entre 1860 et 1870. En 1874 est promulguée la loi fédérale sur l'organisation militaire ; la gymnastique scolaire devient ainsi partie intégrante de la préparation militaire. Il faudra d'ailleurs attendre la loi de 1971 pour que les jeunes filles soient prises en considération et que le sport et la gymnastique disposent d'une loi séparée de celle de l'armée.

Les gymnastiques se développent selon le modèle nordique, et la Fédération suisse de gymnastique (FSG) se constitue en 1832. Quant aux sports d'origine britannique, ils atteignent notre pays dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Club alpin suisse (CAS) est fondé en 1863. Quant au football, présent dès 1869 dans notre pays, le premier club helvétique voit le jour à Saint-Gall en 1872.

A Lausanne, il faut attendre 1845 pour que la gymnastique se constitue en société. Les sports suivent la même progression que dans le reste du pays. Quant aux installations, le premier centre sportif est inauguré en 1912 à la Blécherette et permet la pratique du football. La qualité et le nombre des installations sportives à disposition dès les premières années du XX<sup>e</sup> siècle poussent la Ville à poser sa candidature pour l'organisation des Jeux olympiques, dès 1913<sup>7</sup>.

### *Organisation du « monde du sport »*

« *Le sport fait des ignares et des cardiaques, des éclopés et des brutes* » (Maurice Barrès). Malgré son institutionnalisation dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, le sport provoque, particulièrement dans des pays comme la France, des réactions ambivalentes, principalement de la part des milieux cultivés pour lesquels « s'adonner » au sport est une marque de mauvais goût, une « fréquentation » douteuse. L'opposition culture et sport, malgré de nombreux efforts<sup>8</sup>, n'a pas disparu. La Municipalité entend tout faire pour la réduire encore.

Dès les années cinquante / soixante, la prépondérance du modèle pyramidal avec, à son sommet, la fédération internationale unisport est acquise. A noter que, malgré cette expansion et la nécessité induite par

<sup>5</sup> On citera tout particulièrement celle développée par AUGUSTIN Jean-Pierre in *Sport, géographie et aménagement*, Paris, Editions Nathan, 1995, 253 p.

<sup>6</sup> Citées in DEFRANCE Jacques, *Sociologie du sport*, Paris, Editions La Découverte, 1997, 123 p. et AUGUSTIN Jean-Pierre, op. cit.

<sup>7</sup> Candidature pour l'organisation des JO d'été 1916 (annulés pour cause de conflit mondial), puis pour ceux de 1928 (comme « doublure » d'Amsterdam), de 1940, de 1944 et de 1960.

<sup>8</sup> Par exemple lors de chaque Jeux olympiques des événements culturels sont organisés dans des domaines des plus divers.

ce modèle d'une importante bureaucratisation, le mode de fonctionnement reste essentiellement fondé sur le bénévolat. Cependant, l'exclusivité de l'organisation du sport par les fédérations n'a jamais pu être réalisée. En effet, le sport prend rapidement une dimension publique et sociale. Son enseignement dans les écoles n'est pas le seul fait des fédérations, tout comme l'organisation d'événements<sup>9</sup>.

### *Fonctions physiques et sanitaires du sport*

Parallèlement, et bien que considéré comme un geste gratuit et libre, le sport cherche des justifications utilitaires. Son action sur le physique des pratiquants est-elle efficace, mesurable et surtout est-elle bénéfique ? La confiance dans les effets positifs de l'exercice physique n'a pas été immédiate. L'opinion publique suit celle de la faculté de médecine et celle-ci réserve ses réponses, surtout vis à vis du sport de compétition. Une pratique excessive du sport n'est pas sans danger. Outre les conséquences de la prise de produits dopants, l'excès de sport peut entraîner de nombreux troubles, voire des handicaps. Quant à la pratique du sport de façon occasionnelle, elle comporte également des risques, en particulier en raison de la surestimation des capacités des pratiquants. Depuis les années soixante, on assiste à un regain des mouvements en faveur de l'exercice physique : des campagnes régulières tendent à combattre la sédentarisation dans les pays développés (maladies cardio-vasculaires par exemple).

Le sport remplit également une fonction de dérivation de l'agressivité et de réduction des tensions sociales grâce à la dépense physique consentie par les pratiquants mais aussi grâce aux modèles d'identification qu'il présente. La réalisation d'une performance, qu'elle soit individuelle ou collective, réussie à force de travail, d'abnégation, de rigueur et d'une pratique méthodique devient un geste facile accompli dans un état de grâce par de quasi-surhommes. Elle permet à des individus, des groupes, des nations hétérogènes d'avoir des références communes, de s'intégrer sans présupposés de valeur<sup>10</sup>. Mais elle peut aussi malheureusement servir de prétexte au hooliganisme.

### *Le sport, un business*

La fin des années septante est marquée par l'entrée en lice des médias télévisés, des collectivités publiques, des organisateurs privés et de nouvelles pratiques sportives. C'est ainsi que de 1970 à nos jours, 40 nouvelles pratiques sportives sont apparues, qui font partie intégrante du « paysage » sportif contemporain (planche à voile, vélo tout terrain, grimpe, snowboard, roller in-line, etc.), soit autant que durant la période dite « d'invention » du sport (1850-1950) !

Les médias, presse écrite, puis radio et enfin télévision, ont soutenu le développement du sport en participant à la mise sur pied de grandes compétitions et, au fil du temps, sont devenus un des éléments constitutifs du sport en lui assurant une audience et un financement (publicité). Alors que les émissions sportives ont soutenu le développement de la télévision<sup>11</sup>, celle-ci, du fait de la concurrence (libéralisation, suppression des monopoles d'Etat), exerce une pression de plus en plus forte sur les fédérations, appuyées dans leur démarche par les organisateurs de manifestations.

Le sport devient un produit mis en concurrence avec d'autres activités ; des valeurs et des pratiques différentes de celles qui s'étaient imposées sont introduites ou réintroduites dans le sport. Les professionnels des affaires, de la publicité, de la communication ou du spectacle montent des événements dans une optique de « plus » (plus convivial, plus varié, plus spectaculaire ou plus esthétique) et privilégient le point de vue du spectateur (ou du client) et surtout du téléspectateur : les épreuves sont transportées dans des lieux faits pour

---

<sup>9</sup> Historiquement, la création d'épreuves sportives n'est pas seulement due aux pratiquants mais également aux propriétaires d'installations et aux médias (Cf. le Tour de France).

<sup>10</sup> Un très bel exemple a été fourni par l'équipe de France de football, championne du monde et championne d'Europe dont la composition multiethnique a permis une identification de toutes les couches de la population.

<sup>11</sup> La première retransmission télévisée eut pour cadre les J.O. de 1936 à Berlin.

le public et les caméras, les règles sont modifiées en fonction des impératifs de la télévision ou du spectacle (introduction au tennis du tie-break, des balles de couleurs ; au judo des kimonos de couleur ; au tir à l'arc modification complète des épreuves par des éliminations directes, la disposition de l'aire de tir, etc ; F1 imposition des ravitaillements, etc. ; basketball, nouvelles distances de tir, modification du temps ; volleyball modification du système de comptage des points et du rôle des joueurs...) <sup>12</sup>.

Dans certains cas, les organisateurs de spectacles et les médias, avec l'appui des entreprises, ont contesté aux fédérations sportives l'organisation tant des événements que du sport qu'elles représentent et ont voulu se substituer à elles (dans le sport automobile, le tennis, le ski, le patinage artistique et, plus récemment, dans le football avec la volonté de créer un championnat ne regroupant que les meilleures équipes professionnelles européennes). Dans d'autres cas, où la notion de compétition n'existe pas, des entreprises se sont substituées aux fédérations ou les concurrencent <sup>13</sup>.

Sport et spectacle s'affrontent mais aussi s'allient et de plus en plus s'imbriquent pour former quelque chose de nouveau, dont l'un des résultats les plus visibles est les Jeux Olympiques actuels.

L'omniprésence du sport dans notre société est un fait. Le sport est devenu une activité commerciale comme une autre, créatrice d'emplois, d'industries et de marchés, coté en bourse et dont la puissance financière se calcule en milliards de francs. C'est aussi un très grand consommateur de technologies de pointe.

### *Une nouvelle culture*

Les vingt dernières années, si elles ont vu la transformation du sport « traditionnel » en une activité économique, ont également été le témoin de l'émergence d'une nouvelle culture sportive, de la création non plus de sports, mais d'activités sportives. Quasi-cultures alternatives, ces mouvements se caractérisent par leur diversification (du roller in-line au vélo tout terrain, en passant par le parapente, l'aile delta, le canoïng, la grimpe, le snowboard, etc.) et leur caractère souvent extrême, leur individualisation (rejet des structures sous toutes leurs formes) et leur délocalisation. Les pratiques se font en dehors des stades ou des salles omnisports, la ville dans son ensemble devient un lieu de pratique. Il y a prise de possession et refus des contraintes. Ce sport « fun », cette génération « glisse » <sup>14</sup> aime faire partager ses émotions et ses sensations dans le cadre de manifestations festives et non plus dans des cadres réglementés <sup>15</sup>. Lausanne en est le témoin privilégié avec le roller. Ses pratiquants ont fait leur la topographie de notre cité, usant des axes routiers, mais aussi du mobilier urbain et faisant partager leurs émotions en organisant ces grandes fêtes populaires que sont le Roller Contest et le Urban Contest.

Ces pratiques génèrent de nouveaux besoins, auxquels les collectivités publiques doivent répondre par des services et des prestations eux-mêmes nouveaux, au même titre qu'elles doivent répondre aux clubs et aux fédérations « traditionnelles ».

---

<sup>12</sup> La palme revient au football américain. Puisque lors des matches des ligues nationales (NFL - AFL) la partie s'interrompt pour les publicités télévisées...

<sup>13</sup> Tel est le cas des activités subaquatiques (plongée) où s'affrontent la CMAS (Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques) fédération reconnue par le CIO et des sociétés à but lucratif comme PADI (Professional Association of Diving Instructors).

<sup>14</sup> Titre de l'ouvrage d'Alain LORET, *Génération glisse. Dans l'eau, l'air, la neige...La révolution du sport des années fun*, Paris, Editions Autrement, 1995, 325 p., qui traite de cette révolution du sport et qui fait référence en la matière.

<sup>15</sup> On se rappellera la présence aux JO de Nagano des snowboarders et des controverses qu'elle suscita dans les milieux sportifs « traditionnels » mais aussi dans les milieux « fun » certains, parmi les meilleurs, refusant d'y participer car contraire pour eux à l'esprit « glisse ».

## 2. Plan Directeur du Sport

Le développement du sport, sa mutation et les spécificités lausannoises, en particulier son statut de capitale olympique, ont rendu nécessaire une refonte de la politique municipale en matière de sport.

Pour répondre aux questions fondamentales de toute politique publique : « Quels bénéficiaires ?, Quels objectifs ?, Quels partenaires ?, Quelles ressources ? » la Municipalité a décidé d'élaborer un plan directeur du sport. Elle a jugé nécessaire de le faire précéder d'une déclaration qui présente ses idées en matière de sport.

### 2.1. Déclaration de la Municipalité

En matière de sport, la Municipalité déclare :

*« En tant que collectivité publique, la Ville de Lausanne a pour rôle de promouvoir et de soutenir la pratique du sport pour tous et par tous, comme moyen de santé publique, de développement et de plaisir de l'individu, de socialisation et d'intégration de ses habitants, de compréhension et d'échange entre les communautés, de développement économique et urbain.*

*Pour ce faire, elle développe une politique du sport basée sur les besoins de la population et des organisations sportives, sur la réalisation et l'entretien d'infrastructures, sur le soutien financier et combat les maux et dérives du sport sous toutes leurs formes.*

*Elle charge son administration, en particulier le Service des sports, de l'appliquer dans la mesure des moyens disponibles et de suivre le développement du sport sous toutes ses formes afin de la conseiller. »*

### 2.2. Structure du Plan Directeur du Sport

Le plan directeur du sport comprend quatre chapitres :

- la population
- les pratiques et structures sportives
- les infrastructures
- les subventions

Chaque chapitre comprend plusieurs thèmes, qui sont traités par des « principes » et des « objectifs », accompagnés de textes explicatifs : l'ensemble constitue la politique municipale en matière de sport.

## I. LA POPULATION

	PRINCIPES	OBJECTIFS
SANTÉ	<p>1. <i>Permettre l'accès au sport au plus grand nombre d'habitants, quel que soit leur âge, leur sexe, leur condition physique et leurs moyens financiers.</i></p> <p>2. <i>Combattre la sédentarisation de la population et ainsi lutter contre les maladies cardio-vasculaires (entre autres).</i></p> <p>3. <i>Prévenir le dopage et l'abus de médicaments dans le sport.</i></p>	<p>1. Mise en place d'une politique municipale des sports prenant en compte les initiatives tant publiques que privées.</p> <p>2. Maintien et développement des installations de sport libre<sup>16</sup>.</p> <p>3. Développement et collaboration avec les instances concernées de programmes « santé et sport » en faveur de la population.</p> <p>4. Information des jeunes, de leurs parents et de la population sur les conséquences du dopage, de ses effets nocifs sur la santé ainsi que de son caractère déloyal.</p> <p>5. Mise en garde des jeunes et de la population contre les problèmes liés à la prise injustifiée et excessive de médicaments.</p> <p>6. Contribution à toute action visant à bannir le dopage de toute pratique sportive et lors de compétitions.</p> <p>7. Interdiction de collaborer avec des personnes et des sociétés, sportives ou autres, qui inciteraient directement ou indirectement au dopage.</p> <p>8. Sanction de toute forme de dopage dans les limites de la compétence municipale.</p>
SOCIAL	<p>4. <i>Favoriser l'intégration des communautés au sein de la cité.</i></p> <p>5. <i>Favoriser, par le sport, la socialisation et l'éducation des jeunes.</i></p>	<p>9. Collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI).</p> <p>10. Collaboration avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL).</p>

<sup>16</sup> Par « sport libre » il faut entendre le sport pratiqué hors clubs ou associations dans des installations mises gratuitement à disposition de tous.

ENFANTS	<i>6. Assurer aux enfants des lieux où ils peuvent s'ébattre et jouer</i>	11. Aménagement d'aires de jeux, intégrées aux lieux d'habitation.
ÉCOLIERS	<i>7. Favoriser par le sport le développement des enfants.</i>	12. Développement de « Sports-passion » et d'offres extra-scolaires.
JEUNES	<i>8. Soutenir la formation des jeunes sportifs intégrés à des clubs.</i>	13. Aide aux clubs formant des juniors.
	<i>9. Prendre en compte les besoins et les aspirations des jeunes, hors des structures traditionnelles du sport.</i>	14. Renforcement ou création de structures de dialogue. 15. Consultation lors de l'étude de nouvelles installations de sports urbains ou « non traditionnels ».
FAMILLES	<i>10. Faciliter l'accès des familles aux installations sportives</i>	16. Mise en place d'une politique tarifaire favorisant les familles.
AÎNÉS	<i>11. Développer le sport des aînés et ainsi leur permettre d'accéder plus facilement aux pratiques sportives.</i>	17. Soutien à la formation de moniteurs au sein des clubs et associations.
		18. Adaptation des lieux de pratiques sportives.
HANDICAPÉS	<i>12. Favoriser l'accès des handicapés au sport.</i>	19. Soutien aux clubs accueillant des handicapés et formant des moniteurs spécialisés.
	<i>13. Intégrer les handicapés aux pratiques et lieux sportifs.</i>	20. Refus de la mise en ghetto des handicapés par la création de salles ou de centres spécialisés. 21. Adaptation des installations existantes.
		22. Prise en compte des handicapés dans l'étude de nouvelles installations sportives.
SPORT D'ÉLITE	<i>14. Promouvoir et soutenir la formation des futurs sportifs d'élite.</i>	23. Soutien aux clubs formant de futurs sportifs d'élite.



24. Collaboration à la création et à l'activité de centres de formation permettant l'apprentissage de la « profession de sportif d'élite ».

\*\*\*\*\*

SANTÉ(1-2/1-2)<sup>17</sup>

L'activité physique et le sport sont actuellement considérés comme faisant partie des facteurs influant sur la santé et la qualité de vie de chacun. La recherche médicale a prouvé les effets bénéfiques du sport sur la prévention de maladies cardio-vasculaires et la prolongation de l'autonomie chez les personnes du troisième âge. L'action préventive du sport face à la toxicomanie ou les effets du sport dans les processus de réinsertion de toxicomanes font l'objet d'études dont les résultats ne sont pas encore connus.

(2/3)

La sédentarisation, qui s'accompagne dans notre société par une alimentation trop riche, est une des premières causes des maladies cardiovasculaires qui frappent la population. Ses conséquences humaines et économiques sont lourdes : décès, handicaps, longs processus de rétablissement et de réinsertion, etc<sup>18</sup>. Combattre ce phénomène est une priorité. Sans perdre de vue que l'excès de sport ou une pratique occasionnelle (surestimation de ses capacités, méconnaissance de son état de santé) peut aussi être dangereux.

Convaincue qu'il appartient aux collectivités publiques de montrer l'exemple, la Municipalité a décidé de lancer un programme de lutte contre la sédentarisation à l'intention de ses collaborateurs (et des membres du Conseil communal). « Sport bien-être » permet, depuis septembre 2001, aux employés de l'administration communale de pratiquer un sport ou une activité physique à des conditions avantageuses durant la pause de midi ou juste après la fin de la journée de travail.

(3/4-8)

Le dopage ne concerne pas seulement le sport d'élite ou le sport-spectacle. Il est aussi l'affaire de tous. Sa diffusion dans la population est des plus dangereuses, car, à la différence de l'athlète dopé, le sportif amateur n'est pas suivi médicalement. En outre, le seuil à partir duquel on peut dire que l'on se dope est très bas (prise d'un médicament pour lutter contre une douleur réelle ou supposée ou possible et ainsi participer à une épreuve au lieu de se reposer et de se désister).

Il importe donc de prévenir et d'informer sur ces dangers dès le plus jeune âge, tant à l'école, en y associant les parents, que dans les clubs et les manifestations. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui, malheureusement, ne s'achèvera pas de si tôt. C'est dans ce contexte que s'inscrit la création d'une charte et d'un label promouvant un « SPORT PROPRE », dont l'adoption est obligatoire tant pour les clubs que pour les organisateurs de manifestations sportives pour pouvoir bénéficier du soutien de la Ville (subventions et mises à disposition de main d'œuvre ou de matériel).

<sup>17</sup> Les explications relatives aux thèmes, principes et objectifs sont indiqués selon le principe suivant : thème (**Principe N°**/objectif N°/(...)).

<sup>18</sup> La Confédération dans son « Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse » évalue les frais liés au manque d'activité physique de la population à 3,6 milliards de francs par année.

**SOCIAL (4-5/9-10)**

L'activité physique et le sport ont une incidence sur l'éducation et l'intégration sociale. Les notions de « Fair Play » et « d'esprit d'équipe » jouent un rôle indéniable dans la « socialisation » des pratiquants. Même les sports individualistes, de par les entraînements communs et l'appartenance à une entité ont un tel rôle. L'intégration des étrangers peut également être favorisée par le sport et l'appartenance à un club ou une association.

**ENFANTS (6/11)**

Le problème de l'intolérance que ressentent les enfants à l'égard de leurs activités récréatives (« rappels à l'ordre » par des concierges et / ou des voisins qui ne supportent pas le bruit ou les jeux que les enfants peuvent faire autour de leur habitation) ne doit pas être oublié. Premier pas dans une culture du sport, ces activités ludiques sont nécessaires au développement physique, mental et social des enfants. Il importe donc qu'un modus vivendi soit trouvé avec, en particulier, les gérances et les propriétaires.

**ÉCOLIERS (7/12)**

« Sports-passion », précédemment « Sport scolaire facultatif », permet aux élèves lausannois, de la troisième année primaire à la neuvième année secondaire, de découvrir, les mercredis après-midi, différents sports. Ils bénéficient d'un encadrement issu des clubs et peuvent ainsi s'initier, puis rejoindre le/les clubs de cette discipline. Cette offre sportive rencontre un succès croissant : 3892 participants en 1997-1998, 4146 en 1998-1999 et 4572 en 1999-2000.

**JEUNES (9/14-15)**

Le sport s'est fortement transformé au cours des vingt dernières années, il a quitté les lieux « classiques » de pratique (salles, stades, piscines) et a « dompté » l'espace urbain ; de même, ses pratiquants ont délaissé les structures sportives (clubs) au profit de regroupements selon les circonstances et les besoins. Comprendre les attentes de ces pratiquants est essentiel pour trouver un modus vivendi en ville. La Municipalité a créé un groupe de travail « Sports urbains », qui regroupe représentants de l'administration et pratiquants.

**FAMILLE (10/16)**

Une telle politique est déjà appliquée pour les piscines. « L'abonnement famille » permet de bénéficier d'un prix dégressif selon le nombre de personnes (1<sup>er</sup> adulte : 100%, 2<sup>e</sup> adulte : 75%, 1<sup>er</sup> enfant : 75%, 2<sup>e</sup> enfant : 50% et dès le troisième enfant : 10 francs pour un abonnement annuel). La Municipalité adaptera ce système à l'ensemble des installations sportives communales et encouragera les clubs et associations à en faire de même.

A relever que l'une des transformations les plus importantes du sport, très marquée ces vingt dernières années, est sa féminisation. Aujourd'hui, les femmes représentent 42% des athlètes inscrits aux JO de Sydney, le tennis féminin est plus suivi (ou fait la même part de marché) que les tournois masculins. Aux Etats-Unis (« laboratoire » des futures tendances du sport) le marché publicitaire se recentre sur le public féminin et la promotion du sport pour et par les femmes (succès de l'équipe féminine de football aux JO d'Atlanta et au « Mondial » féminin). Si les barrières sportives tombent les unes après les autres (le hockey sur glace féminin a fait ses débuts de sport olympique aux Jeux de Salt Lake City, le saut à la perche féminin a vu ses premières médailles distribuées lors des Jeux de Sydney, etc.), il en demeure certaines, qui empêchent l'accès des femmes au sport. Dans notre pays, peu, pour ne pas écrire presque rien, n'est fait par les collectivités publiques pour permettre aux mères d'enfants en bas âge de faire du sport.

**AÎNÉS (11/17-18)**

La population des pays développés vieillit. Mais ce vieillissement s'accompagne d'un accroissement de l'espérance de vie et d'une meilleure santé. Les « seniors » sont de plus en plus actifs. Ils peuvent pratiquer, avec ou sans réserve, du sport. Il s'agit d'un phénomène qu'il faut prendre en compte et introduire dans les études en faveur de nouveaux équipements ou les campagnes de promotion du sport.

**SPORT D'ÉLITE (14/24-25)**

Les sportifs d'élite sont des modèles pour les pratiquants (identification) et jouent de ce fait un rôle capital dans la promotion et le développement d'un sport. Cependant, leur attitude tant sur qu'en dehors des stades peut remettre en cause les valeurs et le sport qu'ils représentent. Les différents et récents scandales de dopage dans divers milieux sportifs en sont l'illustration.

La promotion du sport par les pouvoirs publics passe également par un soutien au sport d'élite. Soutenir l'organisation de manifestations sportives d'importance internationale est une des formes d'action possibles. Améliorer ou donner les conditions permettant l'épanouissement de jeunes espoirs et de futurs sportifs d'élite en est une autre, ce qui exige une concertation entre pouvoirs publics (commune, canton, Confédération) et partenaires économiques concernés afin de créer une formation professionnelle et un cursus académique reconnus.

La création de centres de formation omnisports doit aller de paire avec celle d'un apprentissage de « sportif professionnel » et d'une formation scolaire secondaire supérieure qui assurent à celles et ceux qui ne deviendront pas professionnels et aux professionnels en fin de carrière une reconversion et une intégration au monde du travail réussies. Le centre de formation de la Pontaise<sup>19</sup> est un premier jalon dans cette voie et devrait permettre, à son niveau, à notre pays de combler le retard qu'il a dans la détection, la formation et le soutien de futurs sportifs d'élite.

\*\*\*\*\*

**II. LES PRATIQUES ET STRUCTURES SPORTIVES**

	PRINCIPES	OBJECTIFS
PRATIQUES SPORTIVES	15. <i>Suivre les développements du sport (sous toutes ses formes) et se trouver à la pointe de la connaissance en la matière.</i>	25. Compréhension des phénomènes sportifs nouveaux (sports urbains, sports extrêmes, fitness, etc.) et de leur évolution.  26. Anticipation et suivi des mutations des sports « établis ».  27. Appréciation des nouvelles technologies dans la transformation de la pratique sportive et de sa perception par le public.  28. Prise en compte et analyse de

<sup>19</sup> Préavis N° 184 du 16 novembre 2000, « Construction d'un centre de formation omnisports pour jeunes sportifs à la Pontaise », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2001, tome I, pp. 71-86.

l'industrialisation du sport, des conséquences qu'elle entraîne tant pour la pratique que pour la perception du sport.

16. *Contribuer à la pratique du sport, qu'elle soit individuelle ou collective, libre ou encadrée, intérieure ou extérieure.*

29. Détermination des besoins et des attentes des pratiquants et des non-pratiquants.

30. Constitution d'un réseau.

MANIFESTATIONS

17. *Encourager, soutenir, réaliser et développer l'organisation de manifestations sportives ponctuelles, régulières ou exceptionnelles.*

30. Développement de manifestations de proximité qui prennent en compte des pratiques sportives individuelles et urbaines.

31. Collaboration avec les clubs, associations et fédérations pour l'établissement de candidatures à l'organisation d'événements de portée nationale ou internationale.

32. Soutien aux comités d'organisation de manifestations sportives par des aides financières, administratives, en personnel et en matériel.

33. Encouragement à la création de nouvelles manifestations sportives régulières et participation à leur mise sur pied et à leur organisation.

SPORT DE DROIT  
PRIVÉ<sup>20</sup>

18. *Promouvoir le sport de droit privé.*

34. Soutien aux organisations (clubs, fédérations) actives dans le domaine de la formation des juniors et dans le domaine du sport handicap ou du sport des aînés.

35. Soutien logistique aux « clubs-fanion<sup>21</sup> » lausannois.

19. *Favoriser la collaboration entre les clubs et associations sportives.*

36. Mise en place de tables rondes sectorielles.

<sup>20</sup> Le sport de droit privé désigne les clubs, fédérations et autres associations soumises au droit privé. Il s'agit, dans les faits, du sport tel que nous le connaissons. Le sport de droit public concerne les obligations légales des communes, des cantons et de la Confédération (sport scolaire, par exemple).

<sup>21</sup> Le « club-fanion » est le club le plus représentatif d'un sport (inscrit à l'Association olympique suisse – AOS) pratiqué dans notre ville. Sont distingués les clubs-fanions avec salariés et ceux strictement amateurs.

BÉNÉVOLAT	20. <i>Encourager, soutenir et développer le bénévolat sportif.</i>	37. Constitution et animation d'un réseau de bénévoles pour le soutien des activités des associations et clubs sportifs.
SPORTS URBAINS	21. <i>Développer les équipements en prenant en compte les mutations des pratiques sportives urbaines.</i>	38. Renforcement des installations de « Sport pour tous ».  39. Création d'infrastructures spécifiques aux pratiques urbaines.
INDUSTRIES DU SPORT	22. <i>Intégrer les industries du sport dans le développement du sport local.</i>	40. Contacts et négociations avec les industries de la branche.  41. Développement de projets d'intérêt public.
SPORT DE DROIT PUBLIC	23. <i>Participer activement à l'élaboration et à l'application des politiques publiques en matière de sport.</i>	42. Collaboration de l'administration communale avec les services responsables au niveau régional, cantonal et fédéral.  43. Contacts et collaboration avec les services des sports des communes suisses.  44. Participation active aux différents groupes de travail et commissions en charge du sport, si possible à tous les niveaux politiques.  45. Contribution aux programmes fédéraux et cantonaux de formation (moniteurs, jeunes sportifs, sportifs d'élite, sportifs professionnels, etc.), de préventions (santé, accidents, dopage, etc.) et d'équipements.  46. Diffusion auprès des « publics-cibles » des différentes campagnes.  47. Facilitation, financièrement et administrativement, de l'accès des personnes ou des associations concernées aux différents programmes de formation, et de prévention ainsi

LAUSANNE,  
CAPITALE  
OLYMPIQUE

24. *Contribuer au développement de la recherche scientifique et académique en matière de sport.*

25. *Valoriser Lausanne, Capitale olympique, en tant que capitale administrative du sport mondial.*

26. *Développer et renforcer l'image de Lausanne, Capitale olympique, auprès de la population et au-delà des frontières communales.*

27. *Appliquer la politique municipale en matière de sport.*

qu'aux équipements.

48. Soutien aux projets des différentes facultés et instituts universitaires en matière de sport.

49. Mise en œuvre et coordination d'une stratégie « Lausanne, Capitale olympique ».

50. Maintien et renforcement des relations avec le Comité international olympique.

51. Maintien et renforcement des relations avec les fédérations sportives internationales déjà établies.

52. Maintien et renforcement des relations avec les instances liées au sport et établies à Lausanne.

53. Recherche et accueil de nouvelles fédérations sportives internationales et de tout organe, institution ou centre lié au sport.

54. Recherche et accueil de congrès, de foires et d'expositions dans les domaines sportifs et para-sportifs.

55. Information de la population sur l'importance du sport pour Lausanne et sur les activités des fédérations et organismes installés.

56. Accueil de musées des fédérations sportives internationales.

57. Développement des activités et des manifestations en faveur de la population organisées avec le CIO et les fédérations sportives internationales.

58. Gestion administrative et suivi de la politique municipale en matière de sport.

SERVICE DES  
SPORTS

59. Coordination entre les intervenants.
28. *Evaluer la politique municipale en matière de sport.*
60. Mise en œuvre d'outils d'évaluation.
61. Contribution à l'actualisation et à la redéfinition de tout ou partie de la politique municipale en matière de sport.
62. Organe de conseil de la Municipalité pour les questions stratégiques et opérationnelles dans le domaine du sport.
29. *Favoriser la communication entre les Autorités et les acteurs de la vie sportive dans la cité.*
63. Elargissement de l'organe consultatif du sport.

\*\*\*\*\*

#### MANIFESTATIONS (17)

La tenue de manifestations, en particulier celles de niveau international, est importante pour les sportifs, les clubs et les fédérations. Elles permettent le défi, la comparaison, la présentation du sport à un plus large public, la promotion du sport et le recrutement de nouveaux pratiquants. Elles contribuent fortement à la promotion de l'image de Lausanne.

#### SPORT DE DROIT PRIVÉ (18)

La non-intervention de la Ville de Lausanne dans les affaires internes des associations et clubs sportifs (gestion, choix des dirigeants, règlements, etc.) est une constante. Cependant, la Municipalité est amenée à négocier, voire à imposer un certain nombre de règles et de conditions à ces associations et clubs s'ils désirent bénéficier d'aides ou de subventions (présentation des comptes avec justificatifs, constitution d'une association selon les dispositions de l'article 60 ss du CCS, responsabilisation des dirigeants, adoption et diffusion de chartes et de règlements, etc.).

#### INDUSTRIES DU SPORT (22/40-41)

La Confédération, dans son « Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse », estime que le sport n'est généralement pas considéré à sa vraie valeur en tant que facteur de valorisation économique et rappelle que le poids économique du sport dans notre pays est chiffré actuellement à 16 milliards de francs par an. Alain Jan, dans son ouvrage *Economie du sport en Suisse*<sup>22</sup>, estime à plus de 43'000 les emplois liés au sport dans notre pays et relève que les investissements des entreprises dans le financement du sport en

<sup>22</sup> JAN Alain, *Economie du sport en Suisse*, Lausanne, Les éditions pro management organisation, 1999.

Suisse représentent, annuellement, plus de 600 millions de francs (rappelons que la part des collectivités publiques est, annuellement, de près de 1,8 milliard de francs).

#### LAUSANNE, CAPITALE OLYMPIQUE (25)

Lausanne est le siège depuis 1915 du Comité international olympique et a reçu le titre de « Capitale olympique » en 1993<sup>23</sup>. Cette présence et le renouveau des Jeux olympiques dans les années huitante, ainsi que la profonde transformation du sport dès cette période, ont attiré en nos murs des fédérations sportives internationales, conscientes qu'il est important qu'elles soient présentes là où les décisions se prennent, et des institutions internationales liées au sport (comme le Tribunal arbitral du sport). Notre ville est ainsi devenue la capitale administrative du sport mondial.

Si leur présence peut nous paraître logique, il ne faut pas oublier qu'elle est souvent l'aboutissement de longues négociations et qu'une intense concurrence, menée par des villes et des Etats, existe. Les pourparlers qui ont eu lieu pour le choix du siège définitif de l'Agence mondiale antidopage (AMA) en sont le meilleur exemple. D'où l'impérieuse nécessité de consolider les liens existants, de prendre soin de ceux qui sont déjà établis et de ne jamais croire qu'il s'agit d'une situation définitive. Une étroite collaboration avec les autorités fédérales et cantonales est indispensable ; elles sont heureusement conscientes maintenant de l'importance que revêt la présence de ces institutions, non seulement pour Lausanne, mais aussi pour notre pays.

Etre la capitale administrative du sport mondial signifie également encourager l'installation de fédérations ou d'organisations para-sportives (médical et para-médical, industrie, etc.).

La tenue de congrès, de foires et d'expositions est tout aussi importante, Lausanne devenant ainsi un rendez-vous incontournable dans l'agenda de celles et ceux qui font le sport actuel. A ce titre, le World Sports Forum organisé du 20 au 23 mai 2001 a permis la rencontre de personnalités du monde de l'industrie du sport, des médias, des fédérations sportives, du CIO, de l'ONU et des organisations qui lui sont rattachées (BIT, OMS, UNESCO). Ce forum sera reconduit cette année ; il devrait devenir à terme le congrès mondial du sport.

#### (26/54-57)

L'image de Lausanne en tant que Capitale olympique et de capitale administrative du sport mondial doit être présentée et expliquée à la population. Celle-ci doit être informée et associée au développement du sport dans notre ville. L'importance économique du sport, en particulier ses conséquences sur l'emploi et le bien-être, doit également faire l'objet de campagnes d'explication et de présentation. Telle est la mission actuellement confiée à un groupe de travail comprenant des représentants d'horizons divers (presse, sport, industrie, université, administration, etc.).

Un renforcement des liens entre la population et les instances du sport passe par l'organisation de manifestations et la réalisation d'espaces de rencontre, d'échange et de mémoire, tels que des musées ou des « hall of fame ».

#### SERVICE DES SPORTS(28/60-61)

Il est essentiel de savoir si la politique élaborée et appliquée a répondu aux attentes et aux besoins de façon *efficace* (rapport entre les objectifs et les résultats), *efficiente* (rapport entre les moyens et les résultats),

---

<sup>23</sup> Pour un historique des relations entre le CIO et la Ville de Lausanne, voir l'ouvrage de Pierre MORATH *Le CIO à Lausanne (1939 - 1999)*, Lausanne, Editions Cabédita, 2000, 315p.



*pertinente* (rapport entre les objectifs et les moyens) et *satisfaisante* (rapport entre les attentes et les résultats).

Cette évaluation permet d'actualiser le plan directeur du sport et de l'adapter aux besoins, attentes et transformations.

(29/63)

L'actuelle Commission municipale des sports, constituée de représentants du monde politique (un représentant par parti représenté au Conseil communal), du monde du sport (dix élus des clubs lausannois), du tourisme et de l'administration communale, est un organe consultatif de la Municipalité. L'évolution du sport, en particulier sous ses formes individualistes, « fun » et d'appropriation de la ville comme lieu de pratique, doit être prise en compte et ceux qui pratiquent ou subissent doivent disposer d'une voix au sein des instances du sport local. Les jeunes (notamment par l'intermédiaire des centres de loisir), le troisième âge, mais aussi les quartiers (au travers des sociétés de développement) doivent pouvoir s'exprimer au sein d'un organe élargi.

\*\*\*\*\*

### III. LES INFRASTRUCTURES

	PRINCIPES	OBJECTIFS
INSTALLATIONS	30. <i>Mettre à disposition, entretenir, améliorer et développer les installations sportives publiques.</i>	64. Gestion, entretien, mise à disposition des installations sportives publiques existantes et étude de leur amélioration.  65. Planification à moyen et long termes et étude de la réfection et de la réalisation de nouvelles installations sportives.  66. Défense des intérêts des propriétaires d'installations sportives vis à vis des fédérations sportives.
	31. <i>Prendre en compte l'utilisation des infrastructures sportives par les aînés et les handicapés.</i>	67. Intégration de ces contraintes lors des études en vue de nouvelles installations.
ENVIRONNEMENT	32. <i>Promouvoir et appliquer une politique respectueuse de l'environnement dans la construction, l'entretien et l'amélioration des infrastructures à construire (développement durable).</i>	68. Choix des matériaux, des méthodes de construction et d'entretien.  69. Prise en compte de la durée de vie des équipements et de leur recyclage.  70. Prise en compte des

consommations de fluides, d'énergies  
et de matériaux.

#### INSTALLATIONS (30)

Par leur diversité et leur importance, les installations et équipements sportifs de la Ville de Lausanne doivent favoriser le développement de pratiques sportives de tout niveau, individuelles et collectives, proposées et animées par les associations sportives locales.

De par son statut de capitale olympique et de lieu de rencontres sportives, Lausanne se doit de posséder des installations sportives « phares ». Il ne s'agit en aucune manière de vouloir concurrencer certaines mégapoles dans une course au gigantisme, mais - en conservant le souci de répondre aux besoins - de disposer d'installations qui permettent l'accueil de grandes manifestations et l'entraînement à un haut niveau.

\*\*\*\*\*

#### IV. LES SUBVENTIONS

	PRINCIPES	OBJECTIFS
JUNIORS	33. <i>Soutenir financièrement les clubs formant des juniors.</i>	71. Aide au paiement des loyers.  72. Aide à la formation des moniteurs spécialisés.  73. Aide à la formation (cours) des juniors.
AÎNÉS	34. <i>Soutenir financièrement les clubs développant et encadrant le sport des aînés.</i>	74. Aide au paiement des loyers.  75. Aide à la formation de moniteurs spécialisés.  76. Aide à l'organisation de cours en faveur des aînés.
HANDICAPÉS	35. <i>Soutenir financièrement le sport handicap.</i>	77. Aide au paiement des loyers.  78. Aide à la formation de moniteurs spécialisés.
SPORTIFS D'ÉLITE	36. <i>Favoriser l'émergence de l'excellence sportive.</i>	79. Aide financière à la formation de sportifs d'élite.  80. Récompenses aux sportifs.

SPORT PROFESSIONNEL	37. <i>Soutenir de manière adéquate les clubs professionnels (sans subventionnement au titre du fonctionnement).</i>	81. Clarification du statut des « clubs-fanions » lausannois.
MANIFESTATIONS	38. <i>Aider financièrement l'organisation de manifestations sportives ponctuelles, régulières ou exceptionnelles.</i>	82. Octroi de subventions ou de garanties de couverture de déficit aux comités d'organisation, y compris dans la phase de candidature.

\*\*\*\*\*

#### SUBVENTIONS

Une subvention ne constitue pas un droit acquis par une association, un club ou une fédération. Les collectivités publiques disposent d'un large pouvoir d'application pour attribuer des subventions. La Ville de Lausanne ne subventionne pas les clubs et associations sportives, ainsi que les individus (aide aux futurs sportifs d'élite) en dehors de critères et de règlements.

Les subventions sont accordées afin de permettre la réalisation d'objectifs, de soutenir une action particulière ou la prise en charge de tâches publiques. Pour solliciter l'octroi d'une subvention ou d'une aide (matérielle ou humaine) de la Ville de Lausanne, les associations et clubs sportifs doivent être inscrits auprès du Service des sports (en contrepartie, outre la possibilité d'octroi d'aides, ils sont indiqués dans le Guide sportif lausannois) et souscrire à la charte contre l'usage des produits dopants. Quant aux individus (aide aux futurs sportifs d'élite) leurs demandes doivent être présentées par l'intermédiaire des clubs.

L'octroi de subventions répond à des critères rassemblés dans un règlement adopté par la Municipalité. Celui-ci est connu des requérants et publié (et mis à disposition sur divers supports d'informations) par souci de transparence.

#### 2.3 Application du PDS

Les objectifs et principes décrits dans le PDS doivent être compris et utilisés comme un programme du développement souhaitable du sport à Lausanne. Comme pour le plan directeur communal, le PDS ne doit pas être figé, mais évolutif et prendre en compte l'évolution du sport et de sa pratique. Il devra donc être réévalué, revu, voire corrigé. En outre, les mesures proposées ne peuvent évidemment pas être toutes menées simultanément, même si toutes paraissent souhaitables aux yeux des uns ou des autres, leur mise en œuvre doit être échelonnée dans le temps. Il faut donc se fixer des priorités qui, elles aussi, devront être redéfinies à intervalles réguliers, notamment au fur et à mesure de la réalisation des actions. Pour devenir opérationnel, le plan directeur doit être complété par un programme de mesures que la Ville de Lausanne entend mener en priorité, définissant ainsi sa stratégie à court et moyen termes. La Municipalité soumettra un préavis à votre Conseil présentant la planification à divers termes de la réalisation de nouvelles installations sportives.

Le PDS est une base pour la conduite de nombreuses actions qui ensemble forment la politique municipale en matière de sport. Le PDS est un document de référence qui permet d'évaluer le degré de convergence des choix par rapport aux buts poursuivis et de leurs conséquences annexes éventuelles, de façon à guider les

démarches de mise au point des projets. En ce sens, tout projet présenté ayant pour objet direct ou indirect le sport doit être confronté au PDS. S'il s'avère conforme, sa réalisation peut être envisagée. S'il s'avère non conforme, il faut alors analyser l'écart tant en nature qu'en importance entre le projet et les indications du plan.

### 3. Réponse aux motions de MM. D. Roubaty et O. Français

#### 3.1. Motion Denis Roubaty « Motion pour une plus juste évaluation de l'encouragement des activités sportives à Lausanne »

##### Résumé :

Dans sa motion<sup>24</sup>, M. Roubaty désire l'instauration d'un partenariat entre les clubs sportifs et la Ville de Lausanne, accompagné, dans le domaine financier, d'une transparence des deux partenaires afin d'éviter les aides « pompier ».

Pour le motionnaire, un développement du soutien financier aux associations sportives et par conséquent une politique municipale du sport ne sont possibles que si les clubs jouent la transparence dans leur gestion et que la Ville en fait de même avec ses comptes. M. Roubaty demande qu'au niveau communal, les pratiques comptables soient modifiées et que le contrôle du subventionnement des clubs (« Que donne-t-on à chacun ? ») ne soit plus un « jeu de piste ». Quant aux clubs, il demande que ceux qui reçoivent une aide, quelle qu'elle soit, de la Ville aient leurs comptes contrôlés par le Service de la révision ou par la présence d'un représentant de Lausanne au sein de l'organe interne de vérification, comme c'est le cas dans le domaine de la culture. Les mesures préconisées devraient permettre d'éviter les interventions « pompier » a posteriori, au moment où la situation est critique.

##### Réponse :

Depuis le dépôt de cette motion, la Ville de Lausanne a complètement changé son système comptable. L'introduction dès 1995 de GEFI<sup>25</sup> permet aux Autorités et à l'administration communale de disposer d'une comptabilité analytique performante. GEFI donne les détails nécessaires à l'appréhension des coûts des diverses activités de la Ville et permet aux autorités politiques non seulement un contrôle des budgets, mais aussi et surtout une analyse des données financières et comptables, base d'une gestion dynamique. La transparence comptable, souhaitée par le motionnaire, est ainsi possible. Tant l'administration que les Autorités politiques et les organes de surveillance connaissent l'état des comptes et du budget communal et peuvent précisément savoir ce qui a été versé dans le cadre des subventions, en particulier en ce qui concerne le présent rapport-préavis, aux associations et clubs sportifs.

La Municipalité estime qu'exiger de tels moyens de la part des associations et clubs serait démesuré. Il est nécessaire de différencier les aides et subventions courantes (aide à la formation, aide au paiement des loyers, aide à l'acquisition de matériel) des prestations extraordinaires (garanties de couverture de déficit par exemple).

<sup>24</sup> Déposée le 6 septembre 1993 et développée le 21 septembre 1993, BCC 1993, tome II, pp. 249-254.

<sup>25</sup> Pour un détail du système GEFI, voir le préavis N° 74 du 19 janvier 1995, « Acquisition d'un nouveau système de traitement informatique de la comptabilité. », BCC 1995, tome I, pp. 1032-1055.

Les premières, indispensables pour la survie et le développement tant des clubs que des sports qu'ils représentent, ne nécessitent pas, au vu de la modicité des montants concernés, un contrôle des comptabilités des impétrants. Seul un suivi dans le temps des aides reçues (montants reçus, motifs) est pertinent.

La Municipalité a toujours estimé que la présence de membres de l'administration au sein des clubs (ou le contrôle des comptes par le Service de la révision) telle que souhaitée par le motionnaire n'était pas judicieuse. Outre la charge administrative qui serait ainsi créée (en totale disproportion avec les résultats obtenus), elle provoquerait une « municipalisation » des clubs sportifs, qui irait à l'encontre du système sportif suisse (claire séparation du sport de droit public et celui de droit privé). Il n'appartient pas aux collectivités publiques de s'immiscer dans les affaires privées et la gestion interne des clubs et associations.

Les prestations extraordinaires, s'il s'agit de garanties de couverture de déficit, participent de la politique de promotion de « Lausanne, Capitale olympique ». Le soutien à l'organisation de manifestations sportives, qu'elles soient d'importance locale, régionale, nationale ou internationale, permet de faire connaître notre ville tant en Suisse que dans le monde. Il s'accompagne d'une présence, parfois même forte, de l'administration dans le comité d'organisation.

Dans le cas de ce que le motionnaire appelle des « aides pompier », le sauvetage de clubs sportifs, il s'agit de maintenir une représentation de Lausanne au plus haut niveau sportif. Il est en effet souhaitable que notre ville ne soit pas seulement la capitale administrative du sport mondial mais aussi une ville de pratique sportive de haut niveau ! En outre, il importe que cette représentation concerne le plus large éventail sportif possible. Si, dans ce domaine particulier, le soutien de la Ville n'a plus été accordé depuis 1995<sup>26</sup>, il n'est pas exclu que la question puisse se poser à nouveau. L'obtention de ce type d'aide répond à la condition sine qua non du contrôle des comptes par le Service de la révision, comme souhaité par le motionnaire.

En conclusion, à l'heure actuelle, les efforts entrepris par la Municipalité dans le domaine comptable et les conditions posées pour l'obtention des aides financières répondent aux demandes de M. Roubaty. Les rapports qu'elle entretient au travers de son administration avec les clubs et associations sont, en premier lieu, basés sur la confiance et le partenariat. La Municipalité souligne que la libre entreprise et la responsabilité individuelle sont les bases de notre société. Par conséquent, la création, la « vie » et la « mort » de sociétés ou de clubs sportifs participent d'un processus normal, dans lequel l'Etat n'a pas à intervenir. Des exceptions, évidemment, doivent être possibles, en particulier quand l'intérêt public est en jeu.

### *3.2. Motion Olivier Français*

#### *« Perspectives de développement du soutien à la jeunesse sportive grâce à la synergie des manifestations sportives internationales à Lausanne »*

#### Résumé :

Après rappels par la Municipalité des textes existants et de son intention - dans le traitement de la réponse à la motion de M. D. Roubaty - d'aller plus loin que les seuls éléments abordés par le motionnaire, M. Français décidait de transformer son interpellation en motion<sup>27</sup>. Dans son texte, il demande que soit prise en considération, dans la future politique municipale en matière de sport, la nécessité d'associer les jeunes Lausannois aux manifestations sportives d'importance nationale ou internationale. Il considère que

<sup>26</sup> Le dernier « sauvetage » de club concernait le Lausanne Hockey Club. Pour plus de détail, voir le préavis N°84 du 2 mars 1995, « Lausanne Hockey Club. Aide financière », BCC 1995, tome I, pp. 1256-1296.

<sup>27</sup> Déposée le 24 septembre 1996 et développée le 26 novembre 1996, BCC 1996, tome II, p. 418 et 979-983.

l'organisation de tels événements en nos murs est l'occasion idéale pour des travaux interdisciplinaires dans le cadre scolaire et la base pour que des jeunes s'intéressent au sport et rejoignent des clubs.

Réponse :

L'accès des jeunes au sport est, depuis de nombreuses années, une priorité non seulement de la Municipalité mais des collectivités publiques dans leur ensemble. L'aide aux clubs formant des juniors, qu'elle soit financière, technique ou administrative, afin qu'ils soient le prolongement du sport scolaire et qu'ils puissent former une relève est une nécessité confirmée dans le présent rapport-préavis. Les principes 8, 34 et 37 ainsi que les objectifs 13, 71 à 73 confirment les efforts entrepris par notre ville à la suite de la motion de M. O. Chevallaz<sup>28</sup>. Il convient d'y ajouter « Sport-passion » (ex-sport scolaire facultatif) qui depuis 1962 permet la découverte de nouveaux sports et, pour ceux qui sont intéressés, de s'inscrire dans des clubs.

C'est dans cet esprit que la Municipalité a essayé d'associer les jeunes, en particulier les élèves des écoles lausannoises, aux manifestations sportives internationales organisées à Lausanne. Des invitations ont été faites aux écoles lors, par exemple, des championnats du monde de badminton en 1995, de ceux de gymnastique artistique de 1997 et de ceux de curling, qui se sont déroulés du 31 mars au 8 avril 2001 à Malley. Cependant, bien qu'elle partage l'opinion de M. Français quant à la nécessité de saisir les occasions offertes par l'organisation de manifestations sportives internationales pour effectuer une approche interdisciplinaire du sport, la Municipalité rappelle que l'organisation des écoles, en particulier des programmes et des activités, est de la compétence exclusive du canton. Elle n'a donc, malheureusement, aucune influence et ne peut, ce qu'elle fait d'ailleurs déjà, qu'informer les écoles de la tenue de telles manifestations et indiquer que les classes sont les bienvenues<sup>29</sup>.

*3.3. Motion Olivier Français*

*« Demandant à la Municipalité de définir une politique sportive de la Ville de Lausanne en matière d'éducation, d'encadrement et d'investissements. »*

Résumé :

Dans sa motion<sup>30</sup>, M. O. Français considère qu'il est urgent qu'un « plan directeur communal sur la politique sportive lausannoise » soit établi. Il estime, en effet, que les textes actuels<sup>31</sup> et la définition des objectifs au travers des préavis présentés ne suffisent plus. Il constate, à l'appui de ses propos, que de plus en plus souvent le débat sur la place du sport à Lausanne est refait au Conseil communal. Pour M. Français, la politique en matière de sport est affaire non seulement de *Culture, Sports, Patrimoine*<sup>32</sup>, mais de l'ensemble des directions car elles sont toutes concernées par le sport, tant, selon lui, ses implications dans la société d'aujourd'hui sont grandes.

<sup>28</sup> Rapport-préavis N° 170 du 30 septembre 1988, « Aide financière aux clubs sportifs formant des jeunes. Réponse à la motion Olivier Chevallaz », BCC 1988, tome I, pp. 153 ss.

<sup>29</sup> Tel est le cas des « 20 km de Lausanne », épreuve populaire à laquelle les classes peuvent participer. 43 classes, provenant de tout le canton, figurent au palmarès 2001.

<sup>30</sup> Déposée le 10 février 1998 et développée le 10 mars 1998, BCC 1998, tome I, p. 164 et 290-292, elle est renvoyée à la Municipalité le 29 septembre 1998, BCC 1998, tome II, pp. 110-113.

<sup>31</sup> Rapport-préavis N° 170 du 30 septembre 1988, « Aide financière aux clubs sportifs formant des jeunes. Réponse à la motion Olivier Chevallaz », BCC 1988, tome I, pp. 153 ss.

<sup>32</sup> Dans le texte de sa motion, M. Français utilisait une appellation antérieure de cette direction, soit *Direction de la police et des sports*.

**Réponse :**

La politique municipale telle que définie aujourd'hui dans le présent rapport-préavis répond aux attentes du motionnaire. Elle représente une politique « globale » du sport communal. Sous la forme du Plan Directeur du Sport sont fixées les bases d'une politique cohérente à court, moyen et long termes.

**4. Financement de la politique municipale en matière de sport**

En Suisse, le financement du sport est assuré par la Confédération, les cantons, les communes, les ménages et les entreprises.

**La Confédération**

La Confédération alloue au Département de la défense, de la protection de la population et des sports, un budget pour le financement de l'Office fédéral des sports - OFSPO<sup>33</sup> (anciennement Ecole Fédérale de Sport de Macolin), Jeunesse et Sport ainsi que pour les projets retenus par la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN). Elle finance faiblement le sport, car elle n'est pas directement impliquée dans la vie des clubs et associations et ne possède pratiquement pas d'installations sportives. Son rôle, outre de législateur, est de coordonner les efforts entrepris par les autres acteurs du sport suisse.

A fin novembre 2000, la Confédération a soumis pour consultation auprès des milieux concernés un « Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse ». Elle veut par ce texte contribuer sur le plan politique au développement d'une culture généralisée du mouvement (objectif de santé) et insuffler un « esprit du sport » en Suisse. Ce concept se fonde sur des principes et des objectifs proches de ceux présentés dans le présent rapport-préavis et sera la base de la future politique fédérale en matière de sport. Financièrement, il ne prévoit pas une augmentation de la participation financière de la Confédération dans le sport suisse.

**Les cantons**

L'action des cantons en matière de sport et particulièrement de son financement varie fortement. Certains possèdent une véritable politique complémentaire à celle de la Confédération<sup>34</sup>, d'autres ne font qu'appliquer les dispositions fédérales. Au minimum, ils soutiennent le sport au travers de Jeunesse et Sport et du Sport Toto, celui-ci leur attribuant 75 % de son bénéfice net.

**Les communes**

Plus de 70 % du financement public du sport en Suisse est assuré par les communes<sup>35</sup>, sans tenir compte des frais de fonctionnement et d'entretien des installations sportives communales ainsi que des prestations offertes tant aux clubs qu'aux organisateurs de manifestations (mises à disposition de personnel, de matériel, d'infrastructures). Les communes possèdent 80% des infrastructures sportives suisses et selon leur taille disposent ou non d'une administration spécialisée dans le domaine. Les politiques sportives communales sont des plus diverses, explicites ou implicites. Par exemple si le subventionnement des clubs sportifs fait de plus en plus l'objet de règlements d'application (tel est le cas à Lausanne), de nombreuses communes - également parmi les plus grandes de Suisse - le laissent à la discrétion des édiles en charge ou à des structures extra-administratives (par exemple « union des sociétés locales »).

<sup>33</sup> La transformation de l'EFSM en office fédéral, si elle a permis une « prise de poids » au sein de l'administration fédérale, n'a ni changé son travail (elle exerçait déjà les tâches dévolues à un office) ni son budget et le nombre de son personnel.

<sup>34</sup> Par exemple Bâle-Ville et son « Sportkonzept Basel Stadt ».

<sup>35</sup> JAN Alain op. cit.

Elles jouent un rôle important non seulement dans le sport de « Monsieur et Madame Tout-le-monde », mais aussi dans le sport professionnel. Les communes sont souvent propriétaires des installations dans lesquelles évoluent ces équipes (stades, patinoires, etc.) et, parfois, soutiennent / sauvent ces clubs.

Pourtant, les collectivités publiques représentent moins de 10% du financement du sport en Suisse ; le principal pourvoyeur de fonds étant les ménages.

### **Les ménages**

Les ménages participent au financement du sport en pratiquant une ou des disciplines sportives et en assistant aux manifestations sportives. La pratique du sport induit de nombreuses dépenses, dont les principales sont l'équipement (articles de sport et matériel divers) et le paiement de cotisations et de droits divers pour pouvoir pratiquer le sport choisi<sup>36</sup>. Les droits d'entrée aux manifestations sportives et l'achat de diverses prestations durant ces mêmes manifestations constituent d'importantes ressources financières. Il en va de même des recettes publicitaires générées par l'audience de retransmissions télévisées.

Les ménages constituent non seulement le premier pourvoyeur de fonds du sport, mais aussi, au travers des bénévoles, le moteur des associations et des manifestations.

### **Les entreprises**

La présence des entreprises dans le sport, à quelque niveau que ce soit - des juniors aux sportifs professionnels - se fait sentir un peu plus chaque année. Tous les secteurs d'activité sont représentés.

L'apport des entreprises au sport en général et aux clubs en particulier ne se fait pas seulement sous forme d'aides financières. Le sponsoring de clubs ou de manifestations comprend de plus en plus un support logistique, voire un soutien en relations publiques. Nombreuses sont les entreprises, également dans notre pays, qui disposent d'une « unité » et d'un budget réservés au sport. La rentabilisation de leur engagement les pousse à s'engager pour des périodes plus ou moins longues. Cependant, les aléas des marchés économiques peuvent rendre caducs des contrats pratiquement du jour au lendemain.

Malgré un apport financier moindre que celui des ménages, les entreprises jouent aujourd'hui en Suisse un rôle vital dans le sport.

#### *4.1. Lausanne, situation actuelle*

Notre ville dispose depuis 1946 d'un service de son administration entièrement dévolu au sport<sup>37</sup>. Il compte actuellement plus de 80 collaborateurs répartis dans une douzaine d'installations. Son budget, est en 2002 de 24,4 millions de francs. Les charges liées au personnel représentent 39 % du budget total, les dépenses d'entretien et les amortissements, respectivement 20 et 17 %. Quant aux subventions, elles avoisinent 17 % du budget<sup>38</sup>.

Les revenus, estimés pour 2002 à 4 millions de francs, proviennent à 90 % des entrées dans les installations et de la location des salles et terrains de sports.

---

<sup>36</sup> Ibidem.

<sup>37</sup> Pour un historique du Service des sports, voir le rapport-préavis N° 221, du 18 décembre 1981, « Politique de la Municipalité dans le domaine du sport. Réponse aux motions Henri Gogniat et Jean Curdy, BCC 1982, pp. 1211 ss. & 1290 ss.

<sup>38</sup> Le solde, soit environ 7 % du budget total, concerne les imputations internes.



Dans les faits, la participation de la Ville de Lausanne dans le sport est beaucoup plus importante. Outre le Service des sports, l'ensemble de l'administration communale est plus ou moins directement concernée par la pratique du sport et participe financièrement à son développement (mise à disposition de matériel, gratuité de prestations, etc.). Il en va de même de Lausanne Tourisme qui, lors de certaines manifestations, met gratuitement du personnel à disposition.

Dans un souci de clarté et afin que les clubs et comités d'organisation bénéficiaires prennent conscience du rôle important que joue la Ville dans la viabilité des manifestations, la valeur des prestations offertes leur est indiquée.

#### *4.2. Des ajustements nécessaires*

L'organisation en notre ville de manifestations sportives internationales est devenue, au fil des ans, une des principales composantes de l'image de Lausanne, Capitale olympique. Lausanne, malgré sa taille réduite à l'échelle internationale, est devenu un lieu de référence pour l'organisation de championnats du monde ou d'Europe. D'un point de vue strictement économique, il s'agit d'un secteur d'activité porteur et en pleine croissance. Lausanne y détient une place importante, enviée et contestée par de nombreuses villes de taille largement supérieure et disposant de moyens beaucoup plus importants.

A cette concurrence s'ajoutent différents problèmes liés tant aux manifestations qu'à leur organisation. Ainsi le temps s'écoulant entre le moment de leur attribution et celui de leur tenue est de plus en plus court, ce qui crée des obstacles dans la recherche de sponsors et d'un financement équilibré. Autres problèmes rencontrés et, malheureusement récurrents : des recettes de billetterie aléatoires, des droits négociés par les fédérations internationales sans retombées pour les comités d'organisation et un désintérêt des chaînes de télévision - à l'exception notable d'Eurosport - pour les sports non médiatiques.

De plus, il faut constater, phénomène observé également en dehors du sport, un essoufflement du bénévolat, ce qui oblige les comités d'organisation à compter en leur sein une majorité de professionnels (représentants du Service des sports, de Lausanne Tourisme, du Comité international olympique et de personnes qui ont fait de l'organisation des manifestations sportives leur métier) et de moins en moins de gens issus des clubs concernés. Or, dans une ville de la taille de Lausanne, les mêmes personnes se retrouvent rapidement aux mêmes postes, ce qui entraîne usure et lassitude.

A terme, ces problèmes vont engendrer une perte d'efficacité dans l'organisation de ces manifestations et pourraient, par conséquent, ternir l'image de notre ville. Maintenir la réputation de qualité et d'efficacité de Lausanne dans ce domaine particulier passe par la mise à disposition des comités d'organisation d'une structure souple et à forte capacité de réaction. En disposant de moyens financiers complétant les aides communales actuelles (en particulier les garanties de couvertures de déficit) et en pouvant les mettre en œuvre facilement, le Service des sports peut parfaitement remplir ce rôle. La Municipalité vous proposera un crédit-cadre d'un million de francs, permettant le financement des opérations de prospection nécessaires à l'obtention de championnats du monde ou d'Europe, la constitution des dossiers de candidature<sup>39</sup>, des campagnes auprès de la presse, ainsi que l'octroi de mandats pour la recherche de sponsors et la création de sites Internet. Les avantages de cette façon de faire sont indéniables au vu de la concurrence actuelle. Une telle capacité de réaction serait un signe fort donné aux organisateurs, mais aussi, et surtout, aux sponsors potentiels, aux fédérations responsables et aux autres collectivités publiques. Il montrerait l'importance qu'à pour Lausanne, Capitale olympique, l'organisation de grands événements internationaux en ses murs.

---

<sup>39</sup> La candidature à l'organisation des championnats du monde de tennis de table en 2005 a coûté (au moment de la rédaction de ce rapport-préavis) 45'000 francs. Elle a nécessité l'impression de 50 dossiers de candidature (de 40 pages), celle de 1000 dépliants (rédigés en deux langues), la création d'un site Internet et le déplacement d'une délégation à Zagreb en 2002.

## 5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2002/22 de la Municipalité, du 23 mai 2002;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte des principes et des objectifs du Plan Directeur du Sport ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Denis Roubaty, « *Motion pour une plus juste évaluation de l'encouragement des activités sportives à Lausanne* » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Olivier Français, « *Perspectives de développement du soutien à la jeunesse sportive grâce à la synergie des manifestations sportives internationales à Lausanne* » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Olivier Français, « *Demandant à la Municipalité de définir une politique sportive de la Ville de Lausanne en matière d'éducation, d'encadrement et d'investissements* ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

*Daniel Brélaz*

Le secrétaire :

*François Pasche*